



Province de Québec  
Municipalité de Pointe-aux-Outardes

## **AVIS PUBLIC**

### **Aux contribuables de la susdite municipalité**

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, Dania Hovington, directrice générale/greffière-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil a adopté à sa session ordinaire du 16 janvier 2023, le Règlement numéro 366-22 intitulé :

**« Règlement modifiant le règlement concernant l'utilisation de l'eau potable 2002-99 (238-98) et ses amendements en vigueur afin d'intégrer les nouvelles exigences gouvernementales sur l'utilisation de l'eau potable ».**

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Pointe-aux-Outardes, le 17<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2023.

Dania Hovington  
Directrice générale/greffière-trésorière